

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2022\_416  
Feuillet n°196

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la nécessité de prendre un additif à l'arrêté municipal n° 2015-016 en date du 26 janvier 2015 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de prendre des mesures afin de prévenir les accidents et afin de réduire la vitesse en installant un giratoire rue du Baston avec l'intersection avec la rue Louis Blériot,

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Rond-point rue du Baston**

Il est fait application de l'article R 26 § 4 du Code de la Route au carrefour formé, en agglomération par la rue du Baston et la rue Louis Blériot.

Tous les véhicules abordant le carrefour doivent céder le passage aux usagers circulant sur la chaussée qui ceinture le carrefour à sens giratoire.

**Article 2 :** Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation.

**Article 3 :** Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place de la signalisation nécessaire.

**Article 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

*Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.*

*Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.*

WIMEREUX,

Le Maire,  
Jean-Luc DUBAËLE

*#signature#*

VU, le D.G.S.